

BOURSE DE COMPAGNONNAGE

Adami x Jazz sous les pommiers

Jazz et musiques improvisées

Appel à candidature 2023/2024



L'Adami s'associe au Pôle de référence jazz porté par l'équipe du festival Jazz sous les pommiers, afin de permettre aux artistes de jazz d'entrer en compagnonnage avec un·e artiste reconnu·e pour sa pratique artistique et sa compétence pédagogique.

Ce dispositif offre la possibilité d'une rencontre entre un·e musicien·ne professionnel·le et un·e artiste confirmé·e (toutes esthétiques/musiques confondues) qui pourra l'accompagner et le former sur un aspect de sa pratique.

Cette bourse est fondée sur le principe de la transmission entre 2 artistes, hors du cadre habituel du stage ou de la formation.

CRITERES DE SÉLECTION

► L'appel à candidature s'adresse aux artistes professionnel·le·s issu·e·s du secteur du jazz et des musiques improvisées.

► Le formateur ou la formatrice devra être un·e artiste reconnu·e (basé·e en France).

► L'artiste candidat·e à cette bourse choisit l'artiste avec lequel il souhaite collaborer et se met en relation avec elle ou lui.

► Cette bourse ne peut pas être attribuée :

- s'il existe un lien de proximité avéré entre l'artiste boursier·ère et l'artiste choisi·e (famille, collègue ou entourage direct),

- si le projet de formation est attaché à un projet artistique spécifique de création déjà développé ou financé par un tiers.

► L'appréciation des candidatures sera basée sur :

- la cohérence entre le projet de compagnonnage et le projet artistique global de l'artiste boursier·ère ;

- la capacité de développement de l'artiste à l'issue de cette bourse ;

- la motivation de l'artiste boursier·ère à suivre ce projet de compagnonnage ;

- le choix d'un·e artiste formateur·rice reconnu·e pour sa pratique artistique et sa compétence pédagogique ;

- la motivation de l'artiste formateur·rice pour la transmission de son savoir et de ses compétences.

► Les deux artistes peuvent pratiquer la même esthétique ou appartenir à une esthétique différente. L'intérêt du compagnonnage est d'être ouvert au partage.

Par exemple :

- Un·e musicien·ne en développement de carrière sollicite un·e musicien·ne confirmé·e pour bénéficier de ses conseils artistiques, techniques et de son réseau professionnel ;
- Un·e musicien·ne sollicite un·e comédien·ne ou un·e danseur·se pour travailler sa présence corporelle sur scène ;
- Un·e musicien·ne veut travailler un aspect spécifique de son instrument et se forme auprès d'un·e autre instrumentiste ;
- Un·e musicien·ne veut développer une spécificité de la musique jazz et de ses musiques connexes...

MODALITÉS

- ▶ Le montant de la bourse est plafonné à 4 000 € TTC. Elle recouvre la rémunération du formateur ou de la formatrice + les frais annexes de l'artiste stagiaire.
- ▶ Le formateur / la formatrice sera rémunéré·e par le C.C.A.C (structure administrative de Jazz sous les pommiers), à hauteur de 240€ brut (au régime général) par jour de travail, **soit 8 journées de 6h à répartir en plusieurs sessions (généralement 2 ou 3), avant le 31 août 2024.**
- ▶ L'enveloppe des frais logistiques (pour couvrir les frais de l'artiste boursier·ère qui va à la rencontre de l'artiste formateur·rice) est incluse au montant de la bourse. Son montant, plafonné à hauteur de 1360€, est validé sur présentation d'un budget prévisionnel et sera versée à l'artiste boursier·ère sur présentation de l'ensemble des justificatifs de dépenses à son nom.
- ▶ Il sera demandé aux artistes à l'issue du compagnonnage un retour d'expérience : compte rendu écrit, carnet de bord, vidéo, audio, etc.

PIECES A JOINDRE EN PDF

- le formulaire de renseignement (à télécharger) complété et signé ;
- une lettre de motivation présentant le projet de compagnonnage, ainsi que ses objectifs artistiques et pédagogiques ;
- un court budget prévisionnel des frais de logistique de l'artiste boursier·ère ;
- la biographie et un CV de chaque artiste ;
- un extrait audio ou vidéo de chaque artiste (liens internet) ;
- une lettre du formateur ou de la formatrice acceptant le projet de compagnonnage.

Le dossier complet est à envoyer avant le 1^{er} décembre 2023 à tm@jazzsouslespommiers.com
Trois dossiers seront attribués par appel à candidatures, et la réponse sera donné le 8 janvier 2024.



Société de services aux artistes-interprètes, l'Adami gère les droits, aide financièrement les projets, défend les intérêts et accompagne la carrière de plus de 100 000 comédiens, musiciens, chanteurs, danseurs. »

www.adami.fr



Cette action est menée dans le cadre du Pôle de référence jazz de Coutances, soutenu par la Ville de Coutances, la communauté de communes Coutances mer et bocage (CMB), le conseil départemental de la Manche, la Région Normandie, le Ministère de la Culture, le Centre National de la Musique (CNM), la SACEM, l'Adami et la Fondation BNP Paribas. Ce nouveau pôle va permettre d'apporter un soutien accru à la création et à l'accompagnement des artistes, émergents, intermédiaires ou confirmés, régionaux ou nationaux tout au long de l'année.

www.jazzsouslespommiers.com





BOURSE DE COMPAGNONNAGE

Adami x Jazz sous les pommiers

Jazz et musiques improvisées

Appel à candidature 2023/2024

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS

INFORMATIONS BOURSIER·ÈRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date de naissance :

Instrument(s) pratiqué(s) :

INFORMATIONS FORMATEUR·RICE

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date de naissance :

LIEU DE FORMATION ENVISAGÉ

.....
.....

PLANNING ENVISAGÉ

.....
.....
.....
.....

Nous, soussignés, certifions les renseignements ci-dessus exacts et avoir pris connaissance des conditions des bourses de compagnonnage en jazz et musiques improvisées.

Fait à :

Le/...../ 2023

Le/la boursier·ère

Le/la formateur·rice

DOSSIER À RETOURNER AVANT LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2023
par courriel à tm@jazzsouslespommiers.com